

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007023**

**Signataire : MB/ED/NH**

**OBJET : Remplacement des bâtiments préfabriqués de l'école J.Curie et construction de modulaires à la maternelle L. Michel. Approbation du bilan global prévisionnel et du projet de marché, du permis de démolir, de construire et de déclaration de travaux**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché,

Vu l'article 33 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles L 430 et suivants, L 421-1 et suivants et L 422-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve le bilan global prévisionnel de l'opération sur J.Curie et L. Michel estimé à 850.000 € TTC.

Les dépenses en résultant seront imputées au 102/231/211 du budget communal de l'exercice en cours.

ARTICLE 2 : Approuve le projet de marché sur appel d'offres relatif aux prestations citées en objet, ainsi alloti :

- Lot 1 : V.R.D, Maçonnerie,

- Lot 2 : Bâtiments modulaires

et comportant une tranche ferme (correspondant à l'école L.Michel) et une tranche conditionnelle (correspondant à l'école J.Curie).

ARTICLE 3 : Autorise le maire à signer et déposer les demandes de permis de démolir et de construire en vue de la réalisation des travaux à l'école J.Curie.

ARTICEL 4 : Autorise le maire à signer et déposer le dossier de déclaration de travaux en vue de la réalisation des travaux à l'école Louise Michel.

Le Maire